

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS153

AMENDEMENT

présenté par
M. Baptiste, Mme Santiago, Mme Capdevielle, M. Fégné, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-
Léautey, M. Saulignac, M. Simion et Mme Thiébault-Martinez

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--